

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019642	Date d'inspection Le 18 juin 2021	
Nom de l'établissement Halte Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 795 rue École Beresford NB E8K 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant,	24(1)(b)(i)	01 juil. 2021	
Commentaires : Les dates d'expiration doivent être rectifiées			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	25 juin 2021	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	25 juin 2021	
Commentaires :			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	22 juin 2021	
Commentaires :			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	21 juin 2021	
Commentaires :			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	22 juin 2021	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires :			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	22 juin 2021	
Commentaires : Les médicaments doivent être rangés sous clé en tout temps.			

Commentaires généraux
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visite faite à l'établissement pour une inspection de renouvellement de permis.</li> <li>- Le ratio est respecté lors de la visite.</li> <li>- Les descriptions des tâches et responsabilités du personnel sont manquantes dans deux dossiers d'employées.</li> <li>- Les dates d'expiration des cartes d'assurance maladie ont besoin d'être mises à jour.</li> <li>- La vérification des structures de jeux du parc extérieur doit être faite mensuellement.</li> <li>- Les pratiques d'évacuation en cas d'incendie doivent être faites mensuellement.</li> <li>- Les médicaments et produits nettoyants doivent être sous clé en tout temps.</li> <li>- Lors de ma visite les enfants ont bricolé un cadeau pour la fête des Pères, ils ont mangé leur collation et sont allés jouer dehors.</li> </ul>

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 juin 2021

Date

original signé par  
Allain Hachey

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 juin 2021

Date